



Révocation testament chez le notaire nécessaire ou pas ?

Par kuma, le **28/07/2014** à **12:01**

Bonjour, j'ai été PACSE du 24dec99 au 20avr06. J'avais fait ma compagne, légataire universel par testament (au coffre et au fichier chez un notaire). J'ai révoqué le testament au coffre mais pas au fichier (par lettre recommandée au notaire) je me suis marié avec quelqu'un d'autre le 11Aout2006 et nous avons eu un bébé.

Je viens de faire un testament olographe révoquant le précédent, chez moi, donc non déposé chez le notaire.

Q°: Dois-je révoquer mon ancien testament au fichier en allant chez le notaire ? (il prend 100€ pour cela)

Le nouveau suffit il ?

Ma femme et mon fils sont ils de fait mes légataires universels et non plus mon ancienne compagne ?

En clair, en l'état actuel, mon ancienne compagne aurait elle le droit à quelque chose si je décédais.

Merci d'avance pour vos réponses.